



Peut ton ce retourner contre moi?

Par **oconor**, le **14/06/2012** à **18:53**

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule il y a une peut plus de 1 mois dans l'état et sans le contrôle technique.

J'ai dit à la personnes que je vendais mon véhicule sans le CT et dans l'état je l'ai même marqué sur la carte grise.

A ce jour la personne veut ce retourner contre moi par ce que la voiture a des défaut et ne peut faire le contrôle technique.

Est ce qu'il a le droit de porter pliante?

Que faire?

Merci beaucoup.

Ludovic

Par **pat76**, le **16/06/2012** à **15:06**

Bonjour

La personne vous a acheté le véhicule en l'état en sachant qu'aucun contrôle technique

n'avait été fait.

Laissez là porter plainte si elle le désire, elle risque d'avoir une mauvaise surprise au jugement.